Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 JUIN 2023 N° 47

OBJET: Modification de la demande de subvention pour le terrain de sport.

Date de la convocation : 08/06/2023

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants: 13

Quorum: 08

Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 12 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Etaient présents: Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.

Absents représentés: Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

02A-212000905-20230612-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Récipion Plastifie and expose au Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans le plan de financement de la Pour l'autorité compétente car délégation du tennis municipal en terrain multisports où les prix TTC ont été reportés HT.

La demande devant être faite HT.

Le Président propose au Conseil Municipal de modifier le plan de financement et d'adopter le plan de financement suivant :

-	TOTAL City stade	100%	93 319, 52 € HT
-	Agence National du Sport / DRAJES	40%	37 327,80 € HT
-	Collectivité de Corse	40%	37 327,80 € HT
	Commune	20%	18 663,92 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification du plan de financement :

Par 8 voix POUR et 5 voix CONTRE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA